

Licenciement faute grave ou cause réelle et sérieuse

Par **Dos Santos Ramiro**, le **26/02/2018** à **19:24**

Bonjour,

Un de mes salariés lors du rendez vous de chantier a abordé un de mes clients et l'a traité de menteur et de gamin sur des reproches qui lui avaient faits et qui sont véridiques de plus il avait aussi déjà pris du chantier et amené chez lui du métal en alu alors qu'il sait que c'est interdit étant donné que cela appartient à la société, il a été convoqué pour bientôt et je voudrais savoir si je peut le licencier pour faute grave ou il serait plus judicieux un licenciement pour cause réelle et sérieuse tout en sachant qu'il avait déjà eu un avertissement l'année dernière par ce qu'il était sorti du chantier plutôt sans prévenir, merci de vos réponses.

Par **P.M.**, le **26/02/2018** à **20:33**

Bonjour,

La faute grave est la sanction extrême puisqu'elle d'une telle gravité qu'elle empêche la poursuite du contrat de travail même le temps du préavis et prive le salarié de l'indemnité de licenciement, elle doit donc tenir compte des antécédents disciplinaires mais aussi de l'ancienneté et du contexte...

C'est à l'employeur d'en décider et de prendre ses responsabilités, un licenciement pour faute simple peut éventuellement éviter un recours devant le Conseil de Prud'Hommes s'il relève d'une cause réelle et sérieuse...

Par **Dos Santos Ramiro**, le **27/02/2018** à **08:58**

Merci de votre réponse, en effet mais de toute façon s'il y a recours au prud'homme suite à un licenciement pour faute grave tout ce que la société risque c'est que le licenciement soit réqualifié en licenciement pour cause réelle et sérieuse et donc paiement de ses droits?

Par **P.M.**, le **27/02/2018** à **11:38**

Bonjour,

Le Conseil de Prud'Hommes pourrait aller jusqu'à considérer qu'il n'y a pas de cause réelle et sérieuse au licenciement et de toute façon, un recours occasionne toujours des frais avec éventuellement une indemnité au titre de l'art. 700 du code de procédure civile à verser au salarié...